DIRECTION DES ACHATS
GHT VAL RHONE CENTRE
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

Lyon, le 06 Novembre 2026

OVESCO
contact@ovesco.fr

Suivi administratif du dossier :
Cf. dernier paragraphe du document

Marché négocié n ° 2027_2502

REGLEMENT DE CONSULTATION

Préambule :
Les articles L6132-1 à L6132-6, R6132-1 et suivant du Code de la Santé Publique instituent les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).
La convention constitutive conclue le 10 février 2023 et approuvée par arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes N° 2023-17-0036 du 27 février 2023, institue le GHT Val Rhône Centre.
Par avenant à la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Val Rhône Centre » en date du 26 novembre 2025, il a été acté l'intégration du Centre Hospitalier Le Vinatier, sis 95 boulevard Pinel à BRON 69678 CEDEX, audit GHT, à compter du 1er janvier 2026.
Vu l'arrêté N°2025-17-1151 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes approuvant l'avenant à la convention constitutive susvisé ;
Vu l'arrêté N°2025-17-1152 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant modification de la composition du GHT « Val Rhône Centre » ;

Le GHT « Val Rhône Centre » est composé des établissements suivants :

- Les Hospices Civils de Lyon, dont le siège est situé 3 quai des Célestins, 69002 LYON, désignés **établissement support ;**
- Le Centre Hospitalier de Beaurepaire dont le siège est situé 41 avenue Louis Michel Villaz, 38270 Beaurepaire ;
- Le Centre Hospitalier de Condrieu dont le siège est situé 10 rue de la Pavie, 69420 Condrieu ;
- Le Centre Hospitalier de Givors dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre Hospitalier du Mont d'Or, dont le siège est situé 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône ;
- L'hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône dont le siège est situé 53 Chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;
- Le Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien dont le siège est situé 1 place Abbé Vincent, 42410 Pélussin ;

- Le Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon dont le siège est situé 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne ;
- Le Centre Hospitalier Le Vinatier, dont le siège est situé 95 boulevard Pinel, BRON 69678 Cedex.

Les Hospices Civils de Lyon, en tant qu'établissement support assurent la passation des marchés et de leurs avenants conformément aux dispositions du code de la commande publique ; chaque établissement partie assurant l'exécution de ces marchés conformément aux dispositions dudit code.

Les responsabilités respectives de l'établissement support et des établissements parties se répartissent comme suit :

	Etablissement support	**Etablissements parties**	**Observations**
Passation, Signature notification du marché et de ses avenants, Résiliation du marché	X		
Envoi des bons de commande et Ordres de service	X	X	Chaque partie pour ses propres besoins
Gérer les procédures de révisions des prix des marchés	X		
Procéder à la reconduction des marchés	X		
Agrément des sous-traitants	X		
Délivrance du certificat de cession de créances		X	
Appliquer les pénalités	X (pénalités Reporting + exécution)	X (pénalités d'exécution)	Les pénalités d'exécution sont appliquées le cas échéant par l'établissement concerné
Gérer les procédures précontentieuses et contentieuses formées au titre de la procédure d'attribution, la passation des avenants, la reconduction et la résiliation des marchés, l'ajustement et la révision des prix, des conditions générales d'exécution du marché	X		
Gérer les procédures précontentieuses et contentieuses formées en exécution des bons de commande ou ordres de service	X	X	Chaque partie gère les différends propres à son établissement

Au sens du présent document :

- « L'acheteur » est le pouvoir adjudicateur qui conclut le marché avec le titulaire, ci-après les HCL (Hospices Civils de Lyon, établissement support du GHT) ;
- Le titulaire est la société contractante désignée dans l'acte d'engagement, ci-après « le titulaire » ou « le prestataire » ; en cas de groupement d'opérateurs économiques, le « titulaire » désigne le groupement représenté par son mandataire ;
- Les établissements comprennent l'établissement support et les établissements parties du GHT Val Rhône Centre, bénéficiaires le cas échéant du présent marché.

La notification au titulaire des décisions ou informations de l'acheteur qui fait courir un délai est effectuée essentiellement par échange dématérialisé, par l'intermédiaire du profil acheteur suivant : https://www.marches-publics.gouv.fr. Les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a été ainsi adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique ; **ou à défaut de consultation dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil acheteur, à l'issu de ce délai.**

Pour cela, le titulaire doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Il indique, dans le cadre de l'offre financière, cette adresse mail et s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir l'acheteur dans les plus brefs délais.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet :

La fourniture de Dispositifs Médicaux d'Endoscopie exclusifs OVESCO

***Lieu(x) d'exécution** : **La Métropole Lyonnaise,les Etablissements parties du GHT suivants :**

La présente consultation concerne les établissements hospitaliers du GHT VAL RHONE CENTRE suivants :

*Les Hospices Civils de Lyon : voir annexe 3 au CCAP pour le détail des adresses

*Les Etablissements parties au GHT suivants : voir annexe 4 au CCAP pour le détail des adresses :

- Le Centre Hospitalier de Givors dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne ;

1.2 – MODE DE PASSATION

Au sens du présent document :

- Le code de la commande publique s'entend comme faisant référence aux dispositions :
 - De l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (articles en L)
 - Du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie règlementaire du code de la commande publique (articles en R et D)

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à :
L'article R2122-3 du code de la commande publique

1.3 – TYPE DE CONTRAT

Ce marché est conclu, sans minimum et avec un maximum :

LOT	INTITULE DU LOT	Montant Minimum pour la durée totale du marché HT	Montant Maximum pour la durée totale du marché HT
Unique	Fourniture de dispositifs d'endoscopie exclusifs OVESCO	Sans	216 000 euros

Les bons de commande seront émis par les établissements au fur et à mesure des besoins.

Les quantités évaluées en fonction d'un recensement des besoins, sont seulement prévisionnelles et annuelles (voir Annexe 01 du CCTP_ catalogue des besoins).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période initiale à compter du 01/01/2027 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure. La période initiale du marché se terminera le 31/12/2028.

Le marché pourra tacitement être reconduit 2 fois pour une durée de 1 an(s) pour chaque reconduction, sauf décision contraire de l'acheteur intervenant au minimum 3 mois avant la fin de chaque période. Le marché aura une date de fin au 31/12/2030. Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction.

2.2 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation et annexes :
 - Annexe 1 : RC_Annexe1_Appellation_pieces marche
 - Annexe 2 : RC_Annexe2_Procedure Reponses dematérialisees
 - Annexe 3 : RC_Annexe3 _Dume_Mode opératoire Fournisseurs

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et annexes :
 - Annexe 1 : CCAP_Annexe1_Info Facturation HCL
 - Annexe 2 : CCAP_Annexe2_Risques généraux
 - Annexe 3 : CCAP_Annexe3_Liste pharmaciens et PUI
 - Annexe 4 : CCAP_Annexe 4_Adresses et Conditions logistiques du GHT
 - Annexe 5: CCAP_Annexe 5_Info Facturation parties GHT
 - Annexe 6 : CCAP_Annexe 6_Comptables assignataires EP_GHT

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et annexes :
 Annexe 1 : CCTP_ANNEXE 1 Catalogue des besoins

- DCE – annexe :
 Annexe 1 : DCE Annexe 1 Fondation HCL 2021

- DCE – Liste des documents à compléter par le candidat :
 P27_008_DF-ATTRI_NomFournisseur
 P27_008_DC_DC1_NomFournisseur
 P27_008_DC_DC2_NomFournisseur
 P27_008_Escompte_Nom Fournisseur
 P27_008_EXE_Att Legales_Nomfournisseur
 P27_008_Fiche_ Renseignements fournisseur
 P27_008_Prestations Fournisseur

ARTICLE 4 : PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

L' offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en EUROS.

Il est formellement demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :
- un répertoire « candidature » comprenant toutes les pièces exigibles au niveau candidature (DC1, DC2, attestations, références, certificats…) ;
- un répertoire « documents financiers » comprenant le cadre de l'offre financière et ses annexes
- un répertoire « documents techniques »

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier court (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

Le fournisseur pourra proposer, en complément des remises consenties sur prix tarif, des offres commerciales complémentaires de son choix par exemple RFA, remises, ristournes, gratuités, …

Documents à produire relatifs à la candidature :

Les candidats peuvent :
- *soit déposer une candidature par le biais du DUME* (Cas 1)
- *soit déposer une candidature hors DUME par le biais des formulaires DC1/DC2* (Cas 2)

Cas 1 : envoi d'une réponse électronique avec le formulaire Document Unique de Marché Européen (DUME)

En lieu et place des documents demandés, au titre de l'article R2143-3 du Code de la commande publique, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) conformément à l'article R2143 du Code de la commande publique.
Le Document Unique de Marché Européen est une déclaration sur l'honneur harmonisée et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne.

Le DUME fournit devra impérativement reprendre les informations requises au titre des parties II à IV.
Les critères de sélection de la partie IV sont ceux précisés dans la partie pièce 2 concernant les capacités économiques et financière du cas 2 hors DUME ci-dessous.

Le candidat se connecte directement sur la plateforme des achats de l'Etat pour renseigner son DUME. Vous trouverez en annexe 3 au présent document, un mode opératoire pour renseigner le DUME.
Le candidat doit renseigner et valider le DUME directement en ligne sur la plateforme PLACE en veillant à remplir les 4 onglets.
Conformément au règlement d'exécution (UE 2016/7) de la Commission européenne du 5 janvier 2016, l'attention des candidats est portée, sur le risque d'exclusion de la procédure de marché en cas de fausses déclarations, non présentation des justificatifs, ou dissimulation d'informations.
Néanmoins, le candidat est informé qu'à tout moment, afin d'assurer le bon déroulement de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut demander à un soumissionnaire de fournir tout ou partie des certificats et documents justificatifs requis, si ceux-ci n'ont pas été fournis lors du dépôt.

Documents complémentaires de la candidature :
Le candidat doit joindre les documents de la candidature qui ne sont pas dans le formulaire DUME.

Cas 2 Envoi réponse hors DUME

- Lettre de candidature DC1 et déclaration du candidat DC2 jointes dûment complétées **ou équivalent ;**

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

- Attestation sur l'honneur (dc2 ou papier libre):
Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application de l'article R2143-3 du Code de la commande publique :

a) ***Condamnation définitive :***

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) ***Lutte contre le travail illégal :***

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion

ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) *Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

- Un numéro unique d'identification délivré par l'INSEE

- Une attestation de régularité sociale URSSAF datant de moins de 6 mois (déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger)

- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois

- Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire datant au moins de l'année civile en cours et à jour (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail)

- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

<u>Document à produire relatifs à l'offre</u> :

1- Le document intégré dans le DCE « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété.
Pour simplifier et moderniser le mode de transmission et de renouvellement des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr – Les interlocuteurs sont M. BIADA Tél : 04 81 76 39 70 ou M. AUGOYARD Tél : 04 69 73 20 81. Ce document présente ce dispositif et doit être complétée par le candidat.

2- L'un des documents suivants *(article D 8222-5-2° du code du travail)* :
a) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
b) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

3- L'acte d'engagement (ATTRI) dûment complété, **daté et signé électroniquement, en version pdf sans verrouillage**, accompagné de sa proposition financière **en version pdf et excel**

4-

5- Un relevé d'identité bancaire

6- Un certificat d'exclusivité

7- Une proposition de réduction du délai de paiement

8- La Fiche « Renseignements Fournisseurs »

9- La convention de mandat du dépositaire si nécessaire ;

10- Des fiches techniques et marquages CE de l'ensemble des références proposées. Obligatoirement en format informatique.

11- La Fiche « Prestations fournisseurs »

L'opérateur économique doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux HCL la notification de document et ou la transmission d'informations.

Le candidat indique dans l'acte d'engagement cette adresse mail et s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir le Pouvoir Adjudicateur dans les plus brefs délais.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DE L'OFFRE

Conditions d'envoi de l'offre :

Le candidat doit impérativement transmettre par voie électronique sa candidature et son offre, avec la possibilité d'adresser une copie de sauvegarde au pouvoir adjudicateur.

Avant le : Mercredi 25 novembre 2026 à 12h30

ARTICLE 6 : NEGOCIATION

Après le dépôt de l'offre, la Direction des Achats prendra tous contacts avec le candidat en vue de la négociation.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7. MODE DE COMMUNICATION

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur le profil acheteur soit la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : **https://www.marches-publics.gouv.fr.**

Demandes de renseignements :

Renseignement(s) administratif(s) :
Mr OLIVIER Rémi
HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction des Achats
Cellule Marchés produits de santé
45 rue Villon - 69373 LYON Cedex 08
Courriel : pc.services-des-marches@chu-lyon.fr

Renseignement(s) technique(s) :
Mme RUGGIERI
Tel : 04.78.86 39 72
HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction des Achats
Département achats de produits de santé
45 rue Villon
69373 LYON Cedex 08